



**ANNEXE AU DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION  
SCOLAIRE EXTERIEUR/SOISSONS  
ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022**

**« CONVENTION DE RECIPROCITE »**

Communes signataires, membres de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais :

ACY – BAGNEUX – BELLEU - BERZY LE SEC - BILLY SUR AISNE – CHAVIGNY – COURMELLES –  
CROUY - CUISY EN ALMONT –JUVIGNY – LEURY- MERCIN ET VAUX -MISSY AUX BOIS -  
NOYANT ET ACONIN - OSLY COURTIL – PASLY – PLOISY – POMMIERS - SEPTMONTS – SERCHES  
– SERMOISE – VAUXBUIN – VAUXREZIS – VENIZEL - VILLENEUVE SAINT GERMAIN – VREGNY.

**ATTENTION : les syndicats scolaires ou regroupements scolaires ne sont pas concernés  
par la convention de réciprocité (délibération n°5 du 10 juillet 2009).**

**Liste non exhaustive des communes non concernées par la convention de réciprocité :**

AMBLENY	MAAST ET VIOLAINE
ATTICHY	MARGIVAL
BIEUXY	NEUVILLE SUR MARGIVAL
BRENY	PERNANT
BUCY LE LONG	PONT SAINT MARD
CHASSEMY	SACONIN ET BREUIL
CIRY SALSOGNE	SANCY LES CHEMINOTS
CLAMECY	TARTIERS
DOMMIERS	TERNY-SORNY
FONTENOY	TROSLY LOIRE
LEUILLY SOUS COUCY	VASSENY

Je soussigné (e) .....

Maire de la commune de .....

Président du regroupement scolaire de .....

Président du syndicat scolaire de .....

atteste avoir pris connaissance de la délibération n°5 du 10 juillet 2009.

Fait à : .....le.....

Signature